

FICHE PRET DE MATERIEL

L'EMPRUNTEUR

Association :	Adresse :
Son représentant :	Rôle dans l'association :
Adresse :	
Téléphone :	Portable :

MATERIEL EMPRUNTE

O/N	Description	LOCATION	CAUTION
	Barnum 4 m X 8 m	60 €	1000 €
	Barnum 3 m X 6 m	50 €	800 €
	Percolateur 110 tasses	20€	100€
	Percolateur 48 tasses	15€	90€
	Plancha PRO (sans bouteille)	60€	500€
	Machine Hot Dog	30€	200€
	Friteuse électrique	20€	120€
	Gaufrier (2)	12€ l'unité	8o€ l'unité
	Bac 12,5 P200mm avec couvercle (1)	5€ l'unité	25€ l'unité
	Bac P4o mm avec couvercle	6€ l'unité	4o€ l'unité
	Bac P65 mm perforé avec couvercle (2)	8€ l'unité	6o€ l'unité
	Bac P100	4€ l'unité	2o€ l'unité
	Marmite Vin chaud 12,5l	20€	130€
	Chauffe-Plats électrique	5€ l'unité	3o€ l'unité
	Tripatte	8€	50€
	Mange debout (15)	5€ l'unité	4o€ l'unité
	Verres ballon 12cl par 12 (190)	3€ les 12	12€ les 12 (casse 1€/verre)
	Verres Elégance 12cl par 12(60)	4€ les 12	24€ les 12 (casse 2€/verre)
	Tables polyéthylène (30)	6€ l'unité	6o€ l'unité
	Banc Polyéthylène (10)	5€ l'unité	5o€ l'unité
	Tables bois (7)	0€	2o€ l'unité
	Chaises (86)	0€	5€ l'unité

MONTANT DE LOCATION	ON ET C	AUTION			
Location :	€	Caution :	€		
DATE DE L'EMPRUNT					
Le					
L'emprunteur s'engage	à retourr	ner la totalité du maté	riel désigné ci-dessus,	en parfait état, avant le :	
Le matériel devra être re ci-jointe.	endu en _l	parfait état de marche	et dans les délais prév	us suivant l'article 6 de la co	onvention

Le chèque de caution sera rendu qu'après vérification du matériel avec la présence ou non du loueur.

CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

Cette convention s'applique au prêt de matériel, propriété du comité des fêtes d'Arnas

D'une part l'association: Comité des fêtes d'Arnas et	son représentant :
Et d'autre part : et so	n représentant :
Il a été convenu ce qui suit : - Objet Article 1	
	ditions du prêt de matériel appartenant au comité des fêtes
	ition de l'emprunteur son matériel, suivant les modalités
-	imum 15 jours avant: <u>comitedesfetes.arnas@orange.fr</u>
A chaque emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièce - la convention de prêt matériel datée et signée Le prix de location pour une Journée :	€
Article 5	tenue pour responsable en cas d'utilisation dangereuse,
L'association Comité des fêtes d'Arnas se réserve le l'emprunteur pour s'assurer de son bon fonctionneme retour. En cas de détérioration du matériel ou non-restituée, en partie ou en totalité. L'emprunteur s'engfêtes Arnas qui procèdera à sa réparation. En cas de p	droit de procéder à la vérification du matériel en présence de ent et le précisera sur la fiche de prêt lors de l'emprunt et du spect de la date de retour, la caution pourra ne pas être gage à restituer le matériel en l'état à l'association Comité des perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir tions attestant de l'événement. Le remboursement du
•	·
Le comité des fêtes Arnas	L'Emprunteur :
Représenté par	. Représenté par :
(signature)	(signature)